

CDAD 13

Conseil départemental de l'accès au droit

des Bouches-du-Rhône

Rapport d'activité 2025

Connaître et défendre **nos droits**, c'est **capital**



point-justice
Bouches-du-Rhône
informer, orienter, aider

L'un des préalables à la qualité de la justice est **l'accès au droit** car sans accès au droit, la justice n'est qu'une vue de l'esprit

Olivier LEURENT lors de son discours d'installation au tribunal judiciaire de Marseille le 2 octobre 2020

CDAD 13

Olivier LEURENT lors de son discours pour les 30 ans du CDAD 13 le 15 décembre 2023

L'accès au droit, c'est non seulement connaître ses droits mais aussi pouvoir les exercer. Aujourd'hui, le **CDAD 13** regroupe une multitude d'action le permettant

Table des matières

Rapport moral 2025

5

Le CDAD 13 - Présentation

7

Statuts et missions du CDAD 13	7
Les membres du CDAD 13	9
L'équipe du CDAD 13	10

Bilan 2025

11

Les chiffres clés de 2025	11
Les éléments financiers 2025	12
L'activité détaillée 2025 - comparatif 2024	13

Activité 2025

15

Les permanences généralistes	15
Données clés	15
Données détaillées	16
Les permanences spécialisées	22
Données clés	23
Données détaillées par permanence	25
Les consultations préalables à la saisine du bureau d'aide juridictionnelle	25
Les consultations spécialisées en droit du travail	26
Les consultations spécialisées en droit de la famille	27
Les consultations spécialisées en droit de l'enfant	28
Les consultations spécialisées en droit administratif	30
Les consultations spécialisées pour les femmes victimes de violences	31
Les consultations spécialisées en droit immobilier public et privé	32
Les antennes de prévention des expulsions locatives (A.P.E.L.)	33
L'activité 2025 par commune (permanences généralistes et spécialisées)	34
Les dispositifs du CDAD 13	37
L'accès au droit des jeunes par les jeunes	38
L'accès au droit des personnes âgées et vulnérables	40
L'accès au droit des personnes détenues en milieu pénitentiaire	41
Les Maisons de la Justice et du Droit des Bouches-du-Rhône	42

Temps forts 2025

44

L'accompagnement des victimes	45
Réinventer l'accès au droit en milieu pénitentiaire	46
Transmettre les valeurs du droit aux citoyens de demain	46
L'APEL, un collège d'experts contre les expulsions locatives	47
Vers l'accès au droit numérique avec le réseau France Services	47

Perspectives 2026

48

Rapport moral 2025

L'année 2025 a été une année particulièrement structurante pour le CDAD des Bouches-du-Rhône, la rigueur imposée par un contexte budgétaire mouvant ayant agi comme un véritable déclencheur d'innovations.

Plus qu'un simple bilan, ce rapport moral témoigne de la capacité de l'équipe du CDAD à transformer les contraintes en opportunités.

Cette ambition s'est d'abord heurtée à la réalité comptable : l'exercice comptable précédent avait laissé apparaître un excédent important, né d'un décalage persistant entre nos produits et nos charges réelles. Ce phénomène s'explique par le retard important dans la transmission des fiches de consultation par les professionnels du droit. En ne sollicitant pas leur rétribution dans les temps, un écart entre les subventions perçues et les dépenses engagées est créé, ce qui fragilise notre visibilité auprès des financeurs.

Face à ce défi, le CDAD 13 a œuvré de concert avec les Barreaux et les Chambres pour instaurer un suivi rigoureux et en temps réel. Si les résultats de cette mobilisation collective sont encore nuancés, ils nous imposent de trouver de nouvelles solutions - par exemple, un raccourcissement des délais de transmission des fiches de consultation afin de piloter nos dépenses au plus près de la réalité du terrain.

Loin de l'incertitude budgétaire à laquelle le CDAD a été confrontée, l'activité de la structure, et plus particulièrement les consultations juridiques gratuites généralistes et spécialisées, a été assez stable. En effet, le nombre total de consultations juridiques de professionnels du droit a affiché sur 2025 une diminution contenue (-2,83%) avec un nombre de bénéficiaires en progression (+6,40%).

Ces chiffres doivent toutefois être nuancés puisque cette dynamique est principalement due à la relocalisation stratégique des consultations juridiques préalables à la saisine du bureau d'aide juridictionnelle du juriste du CDAD. En effet, malgré une diminution de plus de 30% du nombre de ces consultations, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 72,74%.

En isolant cette permanence, l'activité de l'ensemble des autres consultations juridiques assurées par les professionnels du droit affiche une constance absolue (-0,37% du nombre de permanences pour une augmentation de 1,41% du nombre de bénéficiaires).

Cette stabilité a permis au CDAD 13 de réagir avec agilité face aux imprévus tels que la réorganisation de l'accès au droit pour les personnes détenues. Face au terme d'un partenariat associatif et à des financements incertains, le CDAD 13 a initié la création d'une ligne téléphonique gratuite opérationnelle dès 2026, garantissant la continuité de cette mission légale tout en optimisant les coûts logistiques.

Cette modernisation s'étend au territoire départemental puisque, en lien avec le réseau France Services, un certain nombre de consultations d'aide juridictionnelle se feront en visioconférence à partir de 2026. Ce dynamisme irrigue également les actions de sensibilisation des jeunes et les événements phares — festivals du film judiciaire ou célébration des droits de l'enfant — confirmant le rôle du CDAD 13 comme acteur essentiel du lien social.

En définitive, si 2025 a été l'année des défis structurels, elle a surtout révélé la capacité d'adaptation de la structure. Face à chaque obstacle, une solution nouvelle a été opposée, témoin que l'intelligence collective du CDAD 13 est le meilleur garant d'un accès au droit pour tous.

Cette dynamique se poursuivra en 2026, avec une volonté affirmée de rester force de proposition et d'innovation notamment à travers des actions de communication mais aussi un investissement renforcé dans l'accès au droit des victimes et la promotion des modes amiables de règlement des différends, au service d'un accès au droit toujours plus effectif et équitable.

Le Président du CDAD 13
Olivier LEURENT

Le CDAD 13 - Présentation

Statuts et missions du CDAD 13

La **loi du 10 juillet 1991** modifiée par la loi du 18 décembre 1998, a attribué au Conseil Départemental de l'Accès au droit (CDAD) la mission de **développer et étendre l'accès au droit sur l'ensemble du département**.

L'accès au droit consiste à permettre à toute personne, sans condition de ressources, de bénéficier d'une information générale sur ses droits et obligations, d'une orientation vers les organismes chargés de leur mise en œuvre, d'une aide dans l'accomplissement de toute démarche, d'une assistance au cours de procédures non juridictionnelles, de consultations juridiques et d'une assistance pour la rédaction et la conclusion d'actes juridiques.

Ainsi le CDAD a pour **principales tâches**, en matière de politique d'accès au droit, de :

- recenser les besoins d'accès au droit ;
- définir une politique locale d'accès au droit ;
- dresser et diffuser un inventaire des actions menées ;
- donner un avis pour toute demande de concours financier adressée à l'Etat ;
- évaluer la qualité et l'efficacité des dispositifs auxquels il apporte leur concours ;
- participer, le cas échéant, au financement des actions ;
- coordonner et piloter la politique locale d'accès au droit.

Pour assurer ces missions le CDAD des Bouches-du-Rhône bénéficie d'un statut de Groupement d'Intérêt Public (GIP), soumis à une comptabilité privée.



Le **CDAD 13** a été créé le 22 décembre 1992

Par la suite, l'accès au droit a été consacré par l'article premier de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21^e siècle qui dispose que :

« Le service public de la justice concourt à l'accès au droit et assure un égal accès à la justice. »

Le 5 janvier 2021, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, Eric DUPONT MORETTI a lancé le label « Point-Justice » : une nouvelle appellation sous laquelle sont désormais regroupées des structures existantes (points et relais d'accès au droit, les maisons de justice et du droit, ainsi que les antennes de justice).



point-justice
Bouches-du-Rhône
informer, orienter, aider

La **mission de coordination du CDAD 13** se décline en deux axes principaux :

La labellisation

Dans le cadre de sa mission légale de coordination de la politique d'accès au droit, le CDAD 13 a instauré depuis 2011 un **processus de labellisation des actions d'accès au droit** qui permet de reconnaître officiellement la **qualité du travail effectué par les associations** en matière d'accès au droit au regard de l'opportunité de cette action sur un territoire donné du département.

Cette labellisation permet aux associations mais aussi aux financeurs une **meilleure lisibilité des actions existantes** et des situations de « concurrence » entre des dispositifs parfois identiques, tout en incitant au développement de nouvelles actions sur des territoires ou des thèmes encore non traités.

Les actions labellisées bénéficient d'une « **reconnaissance de la qualité du service rendu** »



Labelliser son association ou son action

L'association doit remplir un **dossier de demande de labellisation** d'une ou plusieurs actions à l'adresse mail du CDAD 13 (un modèle vierge de demande de labellisation se trouve à disposition sur le site internet du CDAD 13).

La demande sera ensuite instruite par le CDAD 13 – par un binôme formé entre un membre de l'équipe du CDAD 13 et un membre de son conseil d'administration – qui respectera le principe du contradictoire tout au long de la procédure.

La demande sera étudiée au regard de **huit critères** : la thématique « accès au droit », la gratuité, la confidentialité, l'ancienneté de l'action, la capacité d'évaluer et conduire l'action (évaluation des indicateurs qualitatifs et quantitatifs), le niveau de qualité de l'information donnée au public (qualification des intervenants, formation continue, outils à disposition, etc.), le coût déterminé de l'action et le taux de fréquentation de l'action.

La **labellisation sera attribuée pour une durée de trois ans** après signature d'une charte par l'association porteuse.

La formation

En tant que pilote et coordonnateur de l'accès au droit à l'échelon local, le CDAD 13 se charge également de la **formation des personnels des Point-Justice** mais aussi de toute structure susceptible d'orienter le public vers des dispositifs d'accès au droit.

A ce titre, l'équipe du CDAD 13 se rend régulièrement à Aix-en-Provence pour réaliser la formation des nouveaux agents France Services en matière d'accès au droit (présentation du CDAD 13 et de son rôle, de l'offre en matière d'accès au droit sur le département, des réflexes utiles en tant que personnel accueillant en termes d'accès au droit, etc.).



point-justice
Bouches-du-Rhône
informer, orienter, aider

Les membres du CDAD 13

Le CDAD 13 est **présidé par le président du tribunal judiciaire de Marseille.**

La **vice-présidence** est assurée par le **procureur de la République près le même tribunal.**

Les **membres de droit** du CDAD 13 sont :

- Le préfet des Bouches-du-Rhône ;
- Le président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ;
- Le président de l'association des Maires du département des Bouches-du-Rhône ;
- Le bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau de Marseille ;
- Le président de la caisse des règlements pécuniaires du Barreau de Marseille ;
- Le président de la Chambre régionale des Commissaires de justice ;
- Le président de la Chambre départementale des Notaires ;
- Le président de l'URIOPSS ;
- Le président de l'association AVAD ;
- Le président de l'association Résonances.

Les **membres associés** (article 55 de la loi de 1991) sont :

- Le président du Conseil régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Le bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau d'Aix-en-Provence ;
- Le bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau de Tarascon ;
- Le président de la caisse des règlements pécuniaires du Barreau d'Aix-en-Provence ;
- Le président de la caisse des règlements pécuniaires du Barreau de Tarascon ;
- La Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les **membres avec voix consultative** (article 56 de la loi de 1991) sont :

- Les chefs de juridiction du tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence ;
- Les chefs de juridiction du tribunal judiciaire de Tarascon ;
- Le directeur académique des services de l'Education Nationale ;
- Le représentant des conciliateurs de justice œuvrant dans les Bouches-du-Rhône ;
- Le président du tribunal administratif de Marseille.

Le **commissaire du gouvernement** est un magistrat de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, désigné par les chefs de Cour.

L'équipe du CDAD 13

Président

Olivier LEURENT, Président du tribunal judiciaire de Marseille

Vice-Président

Nicolas BESSONE, Procureur de la République près le tribunal judiciaire de Marseille

Magistrat délégué au Conseil départemental de l'accès au droit

Audrey ESTIENNE, Vice-Présidente en charge du secrétariat général de la présidence du tribunal judiciaire de Marseille

Secrétaire Générale

Caroline BRUN, Directrice de services de greffe judiciaires

Salariés du CDAD 13

Séverine DONATI, secrétaire de direction

Philippe MACCARIO, chargé d'études

Julien MAESTRONI, juriste

Stagiaires

Servane HELIE

Baptiste MOTTA

Elèves-avocat stagiaires

Claire CHARRIERE

Angélique PORCUNA-GACHENC

Services civiques

Maria GOUASMIA

Zineb BENAZARA

Bilan 2025

Les chiffres clés 2025



23 228

personnes renseignées ou touchées



716 886€

de subventions perçues pour des dépenses totales de

735 187€



2 366

permanences ou séances tenues



+16%

de personnes renseignées ou touchées par rapport à 2024



-10%

de recettes par rapport à 2024



Les éléments financiers 2025

Produits 2025

	2025	2024	Variation
Ministère de la justice	229 927,00 €	258 616,00 €	-12%
dont Festival du film judiciaire (PJJ)	1 500,00 €		
Métropole Aix-Marseille-Provence	141 247,00 €	142 747,00 €	-1%
Conseil régional	0,00 €	30 000,00 €	-100%
Conseil départemental	125 000,00 €	136 000,00 €	-8%
Préfecture - FIPD	35 000,00 €	43 300,00 €	-19%
Barreau d'Aix-en-Provence	46 141,09 €	45 208,35 €	2%
Barreau de Marseille	48 162,44 €	48 568,06 €	-1%
dont consultations juridiques	46 162,44 €	47 068,06 €	-2%
dont Festival du film judiciaire	2 000,00 €	1 500,00 €	33%
Barreau de Tarascon	10 623,66 €	10 322,55 €	3%
Notaires	12 857,58 €	12 890,83 €	0%
Commissaires de justice	1 318,38 €	292,91 €	350%
Communauté d'agglomération ACCM	13 150,00 €	13 150,00 €	0%
Contrat de Ville	12 252,00 €	17 275,00 €	-29%
Conventions municipalités	15 196,00 €	19 700,00 €	-23%
dont Festival du film judiciaire	2 000,00 €	1 500,00 €	33%
Communes (facturation)	21 131,01 €	21 417,00 €	-1%
Autres produits	4 879,82 €	109,56 €	
TOTAL	716 885,98 €	799 597,26 €	-10%

Charges 2025

	2025	2024	Variation
Barreau d'Aix-en-Provence	138 486,62 €	141 204,18 €	-2%
Barreau de Marseille	138 423,31 €	135 661,71 €	2%
Barreau de Tarascon	33 164,92 €	33 433,43 €	-1%
dont BAJ	1 293,91 €	2 172,79 €	-40%
Notaires	38 572,75 €	38 672,48 €	0%
Commissaires de justice	3 955,14 €	878,93 €	350%
SOUS-TOTAL PROFESSIONNELS DU DROIT	352 602,74 €	349 850,73 €	1%

Subvention Encre Bleue	3 290,00 €	2 310,00 €	42%
Subvention ASMAD	22 000,00 €	18 700,00 €	18%
Subvention AVAD	21 250,00 €	21 250,00 €	0%
Subvention CIDFF Phocéan	14 500,00 €	11 050,00 €	31%
Subvention ADEJ	0,00 €	0,00 €	0%
Subvention écrivain public	2 210,00 €	3 740,00 €	-41%
SOUS-TOTAL SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS	63 250,00 €	57 050,00 €	11%

Subvention APERS (détention)	44 000,00 €	90 584,00 €	-51%
------------------------------	-------------	-------------	------

Frais de fonctionnement	25 971,62 €	17 502,14 €	48%
-------------------------	-------------	-------------	-----

Déplacement / publication / missions	18 601,98 €	23 791,54 €	-22%
--------------------------------------	-------------	-------------	------

Frais de personnel et charges attachées	224 502,23 €	200 028,72 €	12%
---	--------------	--------------	-----

Autres charges et amortissement	6 259,07 €	9 337,15 €	-33%
---------------------------------	------------	------------	------

TOTAL	735 187,64 €	748 144,28 €	-2%
--------------	---------------------	---------------------	------------

L'activité détaillée 2025 - comparatif 2024

2025

2024

Variation en %

1. Les consultations de professionnels du droit généralistes

	Nombre de personnes	Nombre de séances	Taux de fréquentation	Nombre de personnes	Nombre de séances	Taux de fréquentation	Nombre de personnes	Nombre de séances
AVOCATS :	6 291	869	7,24	6 066	860	7,05	3,71%	1,05%
dont Barreau d'Aix-en-Provence	3 040	450	6,76	2 789	427	6,53	9,00%	5,39%
dont Barreau de Marseille	2 402	320	7,51	2 411	324	7,44	-0,37%	-1,23%
dont Barreau de Tarascon	849	99	8,58	866	109	7,94	-1,96%	-9,17%
NOTAIRES	958	174	5,51	905	175	5	5,86%	-0,57%
COMMISSAIRES DE JUSTICE	62	14	4,43	43	9	5	44,19%	55,56%
SOUS-TOTAL	7 311	1 057	6,92	7 014	1 044	6,72	4,23%	1,25%

2. Les consultations de professionnels du droit spécialisées

Consultations préalables à la saisine du bureau d'aide juridictionnelle :	1 413	92	15,36	928	143	6,49	52,26%	-35,66%
dont avocat	19	9	2,11	35	16	2,19	-45,71%	-43,75%
dont juriste	1 394	83	16,80	807	127	6,35	72,74%	-34,65%
dont service civique				86			-100%	
Permanences "droit du travail"	1 278	185	6,91	1 373	194	7,08	-6,92%	-4,64%
Permanences "droit de l'enfant"	111	63	1,76	169	71	2,38	-34,32%	-11,27%
Permanences "droit de la famille"	1 425	162	8,80	1 400	164	8,54	1,79%	-1,22%
Antennes de prévention des expulsions locatives	417	86	4,85	399	82	4,87	4,51%	4,88%
Permanences "droit administratif"	109	20	5,45	104	20	5,20	4,81%	0,00%
Permanences "propriété intellectuelle"				8	5	1,60	-100,00%	-100,00%
Permanences "femmes victimes de violences"	155	44	3,52	80	36	2,22	93,75%	22,22%
Permanences "droit immobilier public/privé"	45	8	5,63	51	8	6,38	-11,76%	0,00%
SOUS-TOTAL	4 953	660	7,50	4 512	723	6,24	9,77%	-8,71%

3. Les actions générales du CDAD 13

Accès au droit des personnes âgées et vulnérables	9 consultations à domicile			17 consultations à domicile			-47,06%	
Accès au droit des personnes détenues	820	210	3,90	630	357	1,76	30,16%	-41,18%
dont juriste	745	191	3,90	498	352	1,41	49,60%	-45,74%
dont avocat	75	19	3,95	11	3	3,67	581,82%	533,33%
dont informations collectives				121	2	60,50	-100,00%	-100,00%
Accès au droit des jeunes	8 580	409		7 697	322		11,47%	27,02%
dont interventions collectives	3 079	178		3 439	195		-10,47%	-8,72%
dont concours (Aubagne, Martigues)	427	6		289	1		47,75%	500,00%
dont Festival du film judiciaire (Aix, Marseille)	2 688	24		2 454	25		9,54%	-4,00%
dont visites du tribunal	2 386	201		1 515	101		57,49%	99,01%
Formations et forums	518	15		178	7		191,01%	114,29%
SOUS-TOTAL	9 927	643	7,85	8 522	703	5,08	16,49%	-8,53%

4. Les actions ponctuelles du CDAD 13

Journée nationale de l'accès au droit	18	1						
Permanences "Restos du cœur"	12	2	6,00					
Journée européenne du patrimoine	1 000	2						
Forum droit de l'habitat - copropriétés dégradées	7	1	7,00	20	2	10,00		
SOUS-TOTAL	1 037	6	3,95	20	2	3,95		
TOTAL	23 228	2 366	9,82	20 068	2 472	8,12	16%	-4%

Les permanences généralistes

Données clés



Le CDAD 13 propose des permanences de professionnels du droit dites généralistes. Ces permanences généralistes sont assurées par :

- Les **avocats** des Barreaux d'Aix-en-Provence, de Marseille et de Tarascon ;
- Les **notaires** de la chambre départementale des Bouches-du-Rhône ;
- Les **commissaires de justice** de la chambre régionale de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence.

Les thèmes abordés durant ces permanences sont divers et propres à chaque profession :



- Pour les **avocats**, toutes les problématiques juridiques rencontrées par les usagers peuvent être abordées lors de ces permanences ;
- Pour les **notaires** les questions des justiciables concernent principalement les successions, donations, protection de conjoint, PACS, achat ou vente immobilier, etc. ;
- Pour les **commissaires de justice**, ce sont des questions relatives au recouvrement d'impayés, aux constats, aux rapports locataires-propriétaires, aux obligations alimentaires, etc. qui sont traitées lors de ces permanences.

Chiffres clés 2025

Avocats



39 lieux de consultation



869 permanences tenues



6 291 personnes reçues

Thèmes les plus abordés :

- ① Droit de la famille (18,29%)
- ② Droit locatif (8,84%)
- ③ Droit des contrats (8,26%)

Notaires



17 lieux de consultation



174 permanences tenues



958 personnes reçues

Thèmes les plus abordés :

- ① Successions (42,60%)
- ② Donation, partage (14,53%)
- ③ Divorce, mariage, PACS (7,67%)

Commissaires de justice



4 lieux de consultation



14 permanences tenues



62 personnes reçues

Thèmes les plus abordés :

- ① Recouvrement de paiement de pensions alimentaires (17,19%)
- ② Droit locatif (14,06%)
- ③ Droit de la famille - mariage, droit de visite et d'hébergement (7,81%)

Consultations juridiques-avocats

16

Consultations juridiques - avocats

Commune	Point-justice	2025				2024				Variation en %	Thèmes juridiques	Sexe	Age	Revenu	Activité professionnelle	Résidence
		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes								
		Taux de fréquentation	Personnes	Taux de fréquentation	Personnes	Taux de fréquentation	Personnes	Taux de fréquentation	Personnes							
Miramas	Maison du droit	19	131	6,9	16	87	5,4	26,80%	Droit de la famille 35,3% Droit des contrats et de la consommation 8% Successions 8%	♂ 67% ♀ 67%	41 à 60 ans à 41%	- de 1500€ à 69%	Sans activité à 60%	Miramas à 90%		
Port-de-Bouc	France Services	16	146	9,1	18	133	7,4	23,50%	Droit de la famille 30,3% Droit des contrats et de la consommation 7,9% Droit pénal 7 %	♂ 55% ♀ 55%	41 à 60 ans à 40%	- de 1500€ à 66%	Sans activité à 61%	Port-de-Bouc à 87%		
Rognac	Centre social	18	90	5,0	16	73	4,6	9,59%	Droit de la famille 29,7% Droit immobilier 12,6% Droit locatif 9,6 %	♂ 63% ♀ 63%	+ de 60 ans à 40%	+ de 1500€ à 57%	Sans activité à 61%	Rognac à 77%		
Salon-de-Provence	MJD	28	200	7,1	28	189	6,8	5,82%	Droit des contrats et de la consommation 17,2% Droit de la famille 13,5 % Droit pénal 9,8 %	♂ 61% ♀ 61%	41 à 60 ans à 38%	- de 1500€ à 58%	Sans activité à 55%	Salon-de-Provence à 64%		
Septèmes-les-Vallons	Hôtel de ville	10	45	4,5	9	41	4,6	-1,22%	Droit immobilier 21,3% Droit de la famille 12,8 % Droit des contrats et de la consommation 12,8 %	♂ 67% ♀ 67%	26 à 40 ans à 38%	- de 1500€ à 65%	Sans activité à 51%	Septèmes-les-Vallons à 85%		
Veaux	CCAS	5	20	4,0	4	16	4,0	0,00%	Droit de la famille 33,3 % Droit des contrats et de la consommation 12,5 % Successions 14,7 %	♂ 55% ♀ 55%	41 à 60 ans à 55%	- de 1500€ à 54%	En activité à 62%	Veaux à 65%		
Villavieilles	Maison du droit	44	384	8,7	44	371	8,4	3,50%	Droit de la famille 34% Droit pénal 12,9 % Successions 7 % Droit locatif 5,2%	♂ 64% ♀ 64%	41 à 60 ans à 39%	- de 1500€ à 66%	Sans activité à 57%	Villavieilles à 63%		

Consultations juridiques - notaires

Commune	Point-Justice	2025				2024			Variation en %	Thèmes juridiques	Sexe	Âge	Activité professionnelle	Résidence	
		Personnes		Bénéficiaires		Personnes		Bénéficiaires							
		Tout de	Personnes	Tout de	Personnes	Tout de	Personnes	Tout de							Personnes
Aix-en-Provence	MJD	9	57	6,3	10	4,8	31,94%	Successions 43,8% Donation Partage 20,3% Droit immobilier 6,3%	♂ 7% ♀ 7%	+ de 60 ans à 52%	Sans activité à 74%	Aix-en-Provence à 83%			
Bouc-Bel-Air	Maison intercommunale	9	47	5,2	9	5,0	4,44%	Successions 31% Donation Partage 19% Protection du conjoint 5,7%	♂ 44% ♀ 44%	+ de 60 ans à 71%	Sans activité à 75%	Bouc-Bel-Air à 64%			
Foréas	Maison de l'emploi	7	20	2,9	9	2,3	22,45%	Donation Partage 45% Successions 20% Achat/Vente 3%	♂ 44% ♀ 44%	41 à 60 ans à 54%	Sans activité à 100%	Foréas à 90%			
Gardanne	Maison du droit	17	90	5,3	17	6,6	-20,35%	Successions 43,3% Donation Partage 14,1% Divorce, Mariages, PACS 9,5%	♂ 44% ♀ 44%	+ de 60 ans à 47%	Sans activité à 83%	Gardanne à 65%			
Marignane	Guichet unique	5	29	5,8	5	3,6	61,11%	Successions 25,5% Donation 20,5% Frais de notaires 13,6%	♂ 44% ♀ 44%	+ de 60 ans à 58%	Sans activité à 70%	Marignane à 93%			
Marignies	MJD	17	122	7,2	18	6,1	18,51%	Successions 32,6% Donation Partage 12,6% Achat/Vente 1,2%	♂ 44% ♀ 44%	+ de 60 ans à 61%	Sans activité à 69%	Marignies à 68%			

Consultations juridiques - notaires

Commune	Point-Justice	2025			Variation en %	Thèmes juridiques	Sexe	Age	Activité professionnelle	Résidence
		Femmes	Hommes	Taux de fréquentation						
Miramas	Maison du droit	9	24	2,7	42,22%	Successions 37% Donation Partage 27,2% Protection du conjoint 11,1%	♀ 0,7%	* de 60 ans à 47%	Sans activité à 59%	Miramas à 87%
Rognac	Centre social	5	21	4,2	110,00%	Successions 26,3% Donation Partage 23,7% Achat/Vente 18,4%	♀ 0,7%	* de 60 ans à 52%	Sans activité à 64%	Rognac à 86%
Salon-de-Provence	M.D.	20	110	5,5	-19,40%	Successions 38,5% Droit immobilier 24,4% Divorce, Mariages, PACS 15,4%	♀ 0,6%	* de 60 ans à 52%	Sans activité à 75%	Salon-de-Provence à 59%
Vitrolles	Maison du droit	10	98	9,8	6,52%	Successions 33% Donation Partage 24% Achat/Vente 10%	♀ 0,7%	* de 60 ans à 52%	Sans activité à 50%	Vitrolles à 65%

Consultations juridiques - commissaires de justice

Commune	Point-Justice	2025			Variation en %	Thèmes juridiques
		Femmes	Hommes	Taux de fréquentation		
Salon-de-Provence	M.D.	3	2	0,7	-66,67%	Exécution d'une décision de justice Recouvrement de paiement
Vitrolles	Maison du droit	7	32	4,6	-25,87%	Exécution d'une décision de justice Recouvrement de paiement de pensions alimentaires Surenchéritement Droit immobilier Droit à la consommation

Consultations juridiques - avocats

Commune	Point-justice	2025				2024				Variation en %	Thèmes juridiques	Sexe	Âge	Revenu	Activité professionnelle	Résidence
		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes								
		Taux de fréquentation	Personnes	Taux de fréquentation	Personnes	Taux de fréquentation	Personnes	Taux de fréquentation	Personnes							
Albiouch	Mairie	10	57	5,7	7	42	6,0	-5,00%	Droit des contrats et de la consommation 25,4% Droit de la famille 18,3% Droit immobilier 14,3%	♀ 77% ♂ 23%	26 à 40 ans à 60%	- de 1500€ à 50%	Sans activité à 70%	Albiouch à 100%		
Aubagne	MJD	16	155	9,7	22	190	8,6	12,17%	Droit des contrats et de la consommation 14,3% Responsabilité civile 13,9% Droit de la famille 10,0% Droit immobilier 14,3% Successions 12,3%	♀ 62% ♂ 38%	26 à 40 ans à 48%	- de 1500€ à 61%	Sans activité à 67%	Aubagne à 66%		
Aurail	Mairie	10	32	3,2	10	57	5,7	-43,86%	Droit des contrats et de la consommation 14,3% Successions 12,3% Droit immobilier 22,3% Droit de la famille 21,2% Droit locatif 12,1%	♀ 66% ♂ 34%	+ de 60 ans à 50,2%	+ de 1500€ à 53%	Sans activité à 75%	Aurail à 82%		
Castis	Mairie	8	33	4,1	9	32	3,6	16,02%	Droit des contrats et de la consommation 14,3% Droit de la famille 22,3% Droit locatif 12,1% Droit de la famille 27,3% Droit du travail 16,4%	♀ 64% ♂ 36%	26 à 40 ans à 47%	+ de 1500€ à 54%	En activité à 55%	Castis à 70%		
La Ciotat	Point d'accès au droit	20	126	6,3	20	133	6,7	-5,26%	Droit des contrats et de la consommation 14,3% Droit du travail 11,7% Droit de la famille 20,9% Successions 13,3% Droit des personnes 11,7% Droit immobilier 10%	♀ 64% ♂ 36%	26 à 40 ans à 55%	- de 1500€ à 61%	Sans activité à 69%	La Ciotat à 92%		
La Penne-sur-Huveaune	Mairie	10	60	6,0	10	61	6,1	-1,64%	Droit des contrats et de la consommation 14,3% Droit de la famille 20,9% Successions 13,3% Droit des personnes 11,7% Droit immobilier 10%	♀ 77% ♂ 23%	+ de 60 ans à 32%	+ de 1500€ à 55%	Sans activité à 62%	La Penne-sur-Huveaune à 85%		
Marseille	MJD	91	920	10,1	90	803	8,9	13,31%	Droit pénal 25% Droit locatif 11,3% Services publics 7,3% Droit de la famille 7,3% Droit de la famille 10,0%	♀ 52% ♂ 48%	41 à 60 ans à 38%	- de 1500€ à 71%	Sans activité à 64%	Marseille à 94%		
Marseille	MJD (point de RDV au CCJ)	131	941	7,2	129	981	7,6	-5,54%	Droit des contrats et de la consommation 14,3% Droit locatif 9,0% Droit de la famille 36% Droit immobilier 20% Droit du travail 20%	♀ 53% ♂ 47%	26 à 40 ans à 69%	- de 1500€ à 71%	Sans activité à 64%	Marseille à 94%		
Feyzin	Mairie	10	25	2,5	9	38	4,2	-40,79%	Droit de la famille 29,5% Droit des personnes 11,3% Droit locatif 11,3% Droit de la famille 20% Droit pénal 20%	♀ 76% ♂ 24%	26 à 40 ans à 44%	+ de 1500€ à 87%	En activité à 53%	Feyzin à 81%		
Pian-de-Cuques	Mairie	10	42	4,2	9	36	4,0	5,00%	Droit des contrats et de la consommation 14,3% Droit de la famille 20% Droit pénal 20% Droit locatif 10%	♀ 62% ♂ 38%	26 à 40 ans à 55%	- de 1500€ à 58%	Sans activité à 71%	Pian-de-Cuques à 93%		
Roquefort-la-Bédoule	Mairie	7	18	2,6	9	38	4,2	-59,10%	Droit des contrats et de la consommation 14,3% Droit de la famille 20% Droit pénal 20% Droit locatif 10%	♀ 56% ♂ 44%	26 à 40 ans à 67%	+ de 1500€ à 69%	Sans activité à 60%	Roquefort-la-Bédoule à 81%		

Consultations juridiques - notaires

Commune	Point-Justice	2025				2024				Thèmes juridiques	Sexe	Âge	Activité professionnelle	Résidence
		Femmes	Hommes	Taux de fréquentation	Femmes	Hommes	Taux de fréquentation	Validation en %						
Aubagne	MJD	8	80	10,0	9	75	8,3	20,00%	Successions 34,4% Donation Partage 9% Mariage, PACS 7,8% Successions 57,1%	② à 68%	* de 40 ans à 56%	Sans activité à 72%	Aubagne à 71%	
La Ciotat	Point d'accès au droit	10	33	3,3	8	35	4,4	-24,57%	Donation Partage 17,1% Divorce, Mariage, PACS 8,6% Successions 45% Achat/Vente 11,4%	② à 73%	* de 40 ans à 71%	Sans activité à 75%	La Ciotat à 91%	
Marseille	MJD	19	107	5,6	19	107	5,6	0,00%	Divorce, Mariage, PACS 8,6%	② à 63%	* de 40 ans à 44%	Sans activité à 70%	Marseille à 94%	

Consultations juridiques - commissaires de justice

Commune	Point-justice	2025			2024			Variation en %	Thèmes juridiques
		Permanences	Personnes	Taux de fréquentation	Permanences	Personnes	Taux de fréquentation		
Aubagne	MJD	4	28	7,0	2	4	2,0	250,00%	Recouvrement de paiement Constats

Consultations juridiques - avocats

Commune	Point-justice	2025		2024		Variation en %	Thèmes juridiques	Sexe	Age	Revenu	Activité professionnelle	Résidence	
		Femmes	Taux de réquisition	Femmes	Taux de réquisition								
Arlès	MAJ	39	428	11,0	40	416	10,4	5,52%	Droit pénal 19,6% Droit des contrats consommation 10,9% Droit de la famille 9,9% Droit de la famille 26% Droit du travail 11,5% Successions 9,1%	26 à 60 ans à 55% 26 à 60 ans à 72%	- de 1500€ à 64%	Sans activité à 63%	Arlès à 78%
		18	163	9,1	19	176	9,3	-2,24%	Droit de la famille 26% Droit du travail 11,5% Successions 9,1%	26 à 60 ans à 54%	- de 1500€ à 57%	Sans activité à 58%	Châteaurenard à 63%
		3	11	3,7	5	11	2,2	66,67%	Droit de la famille 27,3% Droit du travail 18,2% Droit immobilier 18,2% Droit pénal 17,4% Droit des personnes 17,4%	26 à 60 ans à 64% 26 à 60 ans à 73%	+ de 1500€ à 50%	Sans activité à 55%	Moussane-les-Alpilles à 73%
Orgon	CCAS	4	22	5,5	4	21	5,3	4,76%	Droit des personnes 17,4% Droit de la famille 13%	26 à 60 ans à 68%	+ de 1500€ à 73%	Sans activité à 59%	Hors Orgon à 52%
		19	131	6,9	21	152	7,2	-4,74%	Droit de la famille 15% Droit du travail 15% Droit pénal 12,7%	26 à 60 ans à 55% 26 à 60 ans à 63%	- de 1500€ à 71%	Sans activité à 64%	Port-Saint-Louis-du-Rhône à 96%
Saintes-Maries-de-la-Mer	Hôtel de ville	5	9	1,8	9	11	1,2	47,27%	Droit de la famille 33,3% Droit du travail 11,1% Service 11,1%	26 à 60 ans à 89%	+ de 1500€ à 78%	En activité à 56%	Saintes-Maries-de-la-Mer à 100%
Saint-Martin-de-Crau	Maison du citoyen	11	85	7,7	11	79	7,2	7,59%	Droit de la famille 26,7% Droit du travail 18,6% Droit des contrats consommation 10,5%	26 à 60 ans à 65%	+ de 1500€ à 61%	Sans activité à 59%	Saint-Martin-de-Crau à 62%

Consultations juridiques - notaires

Commune	Point-Justice	2025			2024			Variation en %	Thèmes juridiques	Sexe	Âge	Activité professionnelle	Résidence
		Permanences	Personnes	Taux de fréquentation	Permanences	Personnes	Taux de fréquentation						
Arles	MJD	6	21	3,5	9	21	2,3	50,00%	Successions 52,4% Donation Partage 4,8% Divorce, mariage, PACS 4,8%	☒	26 à 60 ans à 75%	Sans activité à 67%	Arles à 56%
Châteaurenard	Espace municipal	6	5	0,8	6	8	1,3	-37,50%	Successions 37,5% Donation Partage 37,5% Droit fiscal 12,5%	☒	26 à 60 ans à 84%	Sans activité à 83%	Hors Châteaurenard à 83%
Port-Saint-Louis-du-Rhône	France Services	9	31	3,4	8	17	2,1	62,09%	Successions 59% Donation Partage 17,6% Divorce, mariage, PACS 8,8%	☒	41 à 60 ans à 52%	Sans activité à 75%	Port-Saint-Louis-du-Rhône à 79%
Saint-Marlin-de-Crau	Maison du citoyen	8	42	5,3	9	57	6,3	-17,11%	Successions 23,5% Droit immobilier 17,6% Divorce, mariage, PACS 9,8%	☒	* de 60 ans à 64%	Sans activité à 62%	Saint-Marlin-de-Crau à 62%

Les permanences spécialisées

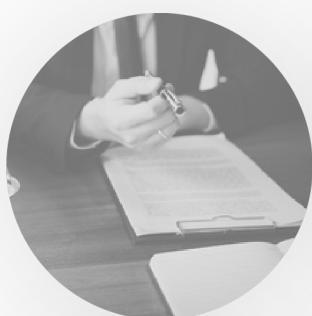
Données clés

Le CDAD 13 propose également des permanences dites spécialisées, qui sont assurées par des **avocats ou des juristes** selon la permanence.

Les permanences spécialisées servent à satisfaire une demande des justiciables d'un territoire donné sur une thématique spécifique qui est mise en exergue par les données statistiques des permanences généralistes.

Le CDAD 13 propose plusieurs types de permanences spécialisées sur son territoire :

- Les **consultations préalables à la saisine du bureau d'aide juridictionnelle**
- Les **consultations spécialisées en droit du travail**
- Les **consultations spécialisées en droit de la famille**
- Les **consultations spécialisées en droit de l'enfant**
- Les **consultations spécialisées en droit administratif**
- Les **consultations spécialisées pour les femmes victimes de violences**
- Les **consultations spécialisées en droit immobilier public et privé**
- Les **antennes de prévention des expulsions locatives (A.P.E.L.)**



Chiffres clés 2025

Les consultations préalables à la saisine du bureau d'aide juridictionnelle



2 lieux de consultation



92 permanences tenues



1 413 personnes reçues

Les consultations spécialisées en droit du travail



14 lieux de consultation



185 permanences tenues



1 278 personnes reçues

Les consultations spécialisées en droit de la famille



9 lieux de consultation



162 permanences tenues



1 425 personnes reçues

Les consultations spécialisées en droit de l'enfant



2 lieux de consultation



63 permanences tenues



111 personnes reçues

Les consultations spécialisées en droit administratif



1 lieu de consultation



20 permanences tenues



109 personnes reçues

Les consultations spécialisées pour les femmes victimes de violences



1 lieu de consultation



44 permanences tenues



155 personnes reçues

Les antennes de prévention des expulsions locatives



4 lieux de consultation



86 permanences tenues



417 personnes reçues

Les consultations spécialisées en droit immobilier public et privé



1 lieu de consultation



8 permanences tenues



45 personnes reçues

Données détaillées par permanence

Les consultations préalables à la saisine du bureau d'aide juridictionnelle (consultations pré-BAJ)

Les **consultations préalables à la saisine du bureau d'aide juridictionnelle** partent du constat que les usagers sont bien souvent orientés vers le bureau d'aide juridictionnelle sans pour autant avoir bénéficié d'un accompagnement préalable permettant non seulement de savoir si la saisine du juge est la bonne voie mais aussi, en cas de réponse positive, de savoir quelles sont les conditions d'éligibilité à l'aide juridictionnelle.

En ce sens, les consultations dites « pré-BAJ » ont pour but l'information et l'orientation des usagers vers les modes alternatifs de règlement des différends lorsque c'est possible ou encore vers l'interlocuteur adéquat susceptible de l'accompagner dans ses démarches (professionnel du droit, association spécialisée, défenseur des droits, etc.).

Ces consultations ont aussi pour but d'aider les usagers à remplir leur dossier d'aide juridictionnelle lorsque c'est nécessaire.

Ces consultations sont assurées soit par les **avocats** (Arles), soit par le **juriste du CDAD 13** (Marseille).

Depuis 2025, les consultations du juriste se font uniquement les mardis et vendredis de 8 heures 30 à 13 heures au Palais Monthyon (tribunal judiciaire de Marseille) - auparavant, les consultations avaient lieu sur trois demi-journées (de 9 heures à midi), au Palais Monthyon mais également sur les autres sites du tribunal (Caserne du Muy et Delanglade).

Cette relocalisation sur un seul site a eu pour effet une **augmentation** exponentielle de la fréquentation de la permanence du juriste (+ **72,74%**) et ce malgré une baisse du nombre de permanences tenues (-**33,86%**).

Les données 2025

	Arles	Marseille	TOTAL
Nombre de personnes reçues	19	1 394	1 413
Nombre de permanences	9	84	93
	soit 2,1 pers/perm	soit 16,8 pers/perm	

		Arles	Marseille	TOTAL	
Orientations	Procédure participative	0	0	0	0,0%
	Médiation	1	0	1	0,1%
	Conciliation	2	188	190	11,4%
	Dépôt de dossier d'AJ	7	433	440	26,3%
	Aide à la rédaction	1	601	602	36,0%
	Avocats	3	129	132	7,9%
	Autres	5	303	308	18,4%
TOTAL		19	1 654	1 673	100%

Les consultations spécialisées en droit du travail

Des **consultations spécialisées en droit du travail** ont été mises en place sur le département pour satisfaire un besoin des usagers apparu lors des analyses statistiques annuelles.

Après une phase de croissance ininterrompue des sollicitations amorcée dès 2020 dans le sillage de la crise sanitaire, l'année 2025 enregistre une **légère baisse de 2,40 %** du nombre de bénéficiaires. Ce ralentissement pourrait signaler une stabilisation de la demande après plusieurs années de forte tension.

Toutefois, le caractère marginal de ce recul impose une **lecture prudente** : les prochains mois permettront de déterminer s'il s'agit d'un plateau structurel ou d'une simple fluctuation conjoncturelle.

Chiffres clés 2025



14 lieux de consultation



185 permanences tenues



1 278 personnes reçues



6,91 consultants par permanence

Thèmes les plus abordés :

- ① Contrat de travail (15,49%)
- ② Salaire, bulletin de paie (12,44%)
- ③ Licenciement pour faute (9,86%)

Données détaillées 2025

Commune	Point-justice	2025			2024			Evolution 2025-2024
		Permanences	Personnes	Taux de fréquentation	Permanences	Personnes	Taux de fréquentation	
Aix-en-Provence	MJD	20	115	5,75	21	108	5,14	11,81%
Arles	MJD	14	123	8,79	17	143	8,41	4,45%
Aubagne	MJD	15	124	8,27	18	142	7,89	4,79%
Gardanne	Maison du droit	10	80	8,00	10	78	7,80	2,56%
Istres	Centre éducatif	10	72	7,20	11	84	7,64	-5,71%
La Ciotat	PAD	9	66	7,33	9	58	6,44	13,79%
Marseille	BMDP Canebière	19	92	4,84	20	112	5,60	-13,53%
Marseille	BMDP Pont-de-Vivieux	8	33	4,13	9	45	5,00	-17,50%
Marseille	BMDP Désirée Clary	11	45	4,09	8	42	5,25	-22,08%
Marseille	MJD	22	193	8,77	20	173	8,65	1,42%
Marignane	MJD	15	109	7,27	14	119	8,50	-14,51%
Miramas	Maison du droit	3	9	3,00	5	28	5,60	-46,43%
Salon-de-Provence	MJD	9	59	6,56	10	63	6,30	4,06%
Vitrolles	Maison du droit	20	158	7,90	20	164	8,20	-3,66%
TOTAL		185	1 278	6,91	192	1 359	7,08	-2,40%

Les consultations spécialisées en droit de la famille

Les **permanences spécialisées en droit de la famille**, assurées par des avocats ayant bénéficié d'un renforcement de compétences spécifique à cette matière demeurent un pilier central de l'action du CDAD 13.

En 2025, l'activité de ces permanences dédiées affiche une **progression mesurée de 3,04%**, témoignant d'une réelle stabilité opérationnelle.

Cette apparente constance doit toutefois être **mise en perspective** avec l'activité globale de la structure.

En effet, le droit de la famille s'impose, cette année encore, comme la thématique la plus sollicitée au sein des permanences généralistes, représentant 18,29% des motifs de consultation (contre 17,92% en 2024).

Par ailleurs, les permanences dédiées au droit de l'enfant jouent également un rôle de régulateur essentiel en prenant en charge le contentieux spécifique aux mineurs.

Chiffres clés 2025



9 lieux de consultation



162 permanences tenues



1 425 personnes reçues



8,8 consultants par permanence

Thèmes les plus abordés :

①

Divorce (25,07%)

②

Droit de visite et d'hébergement (15,71%)

③

Pension alimentaire (13,17%)

Données détaillées 2025

Commune	Point-justice	2025			2024			Evolution 2025-2024
		Permanences	Personnes	Taux de fréquentation	Permanences	Personnes	Taux de fréquentation	
Arles	MJD	20	166	8,30	16	133	8,31	-0,15%
Aubagne	MJD	15	121	8,07	24	190	7,92	1,89%
Gardanne	Maison du droit	10	79	7,90	10	99	9,90	-20,20%
Istres	Centre éducatif	20	186	9,30	21	199	9,48	-1,86%
La Ciotat	PAD	10	64	6,40	9	60	6,67	-4,00%
Marseille	MJD	49	523	10,67	48	455	9,48	12,60%
Marligues	MJD	18	137	7,61	16	116	7,25	4,98%
Salon-de-Provence	MJD	10	68	6,80	9	52	5,78	17,69%
Vitrolles	Maison du droit	10	81	8,10	11	96	8,73	-7,19%
TOTAL		162	1 425	8,80	164	1 400	8,54	3,04%

Les consultations spécialisées en droit de l'enfant

Les **permanences spécialisées en droit de l'enfant** sont assurées par des avocats spécialisés en droit de l'enfant ayant en outre bénéficié d'une formation spécifique et continue en la matière. Ces permanences sont ouvertes aux enfants en dehors de la présence d'un parent en priorité mais aussi, au besoin, aux parents.

L'activité des permanences dédiées au droit de l'enfant connaît en 2025 une inflexion marquée avec une **baisse de fréquentation de 25,98 %**, confirmant les taux de fréquentation faible constatés les années précédentes. Ce constat global masque toutefois des réalités territoriales contrastées, liées tant à des mutations organisationnelles qu'à des enjeux de visibilité locale.

À **Marseille**, l'exercice a été caractérisé par une phase de transition structurelle. La suspension temporaire de l'activité, associée au transfert de la permanence vers la Maison de la justice et du droit (MJD), a eu une incidence mécanique sur les volumes constatés.

Pour autant, l'analyse qualitative souligne la haute pertinence du dispositif marseillais, puisque **84,31 %** des bénéficiaires ont effectivement **moins de 25 ans**. Les prochains mois permettront d'évaluer si cet ancrage au sein de la MJD favorise une dynamique de fréquentation plus stable.

À **Aix-en-Provence**, les indicateurs appellent une réflexion plus profonde sur l'adéquation du service avec son public cible. En effet, **seuls 18,33 %** des consultants relèvent de la catégorie des **moins de 25 ans**. Deux leviers d'optimisation ont été identifiés :

- Le **positionnement géographique** : le maintien de la consultation dans ses locaux actuels, par opposition à une intégration au sein de la Maison de la justice et du droit, semble limiter l'orientation naturelle des jeunes justiciables vers ce service spécialisé.
- La **visibilité du dispositif** : bien que de nouveaux supports de communication aient été spécifiquement conçus par le CDAD 13 pour favoriser l'accès des jeunes au droit, leur déploiement effectif demeure, à ce jour, en attente d'une coordination opérationnelle avec les partenaires. L'absence de mise en œuvre de ces vecteurs de visibilité pèse sur l'identification du service par le public concerné.

Au regard de ces éléments, la pérennité de la permanence d'Aix-en-Provence dans sa configuration actuelle devra faire l'objet d'un arbitrage institutionnel, afin de garantir une allocation de nos ressources conforme aux besoins réels des mineurs et jeunes majeurs du territoire.



Chiffres clés 2025



2 lieux de consultation



63 permanences tenues



111 personnes reçues



1,76 consultants par permanence

Thèmes les plus abordés :

①

Procédure opposant les parents (25,35%)

②

Droit de visite et d'hébergement (15,49%)

③

Divorce (8,45%)

Données détaillées 2025

Commune	Point-justice	2025			2024			Evolution 2025-2024
		Permanences	Personnes	Taux de fréquentation	Permanences	Personnes	Taux de fréquentation	
Aix-en-Provence	Espace jeunesse	34	60	1,76	30	54	1,80	-1,96%
Marseille	MJD	29	51	1,76	41	115	2,80	-37,30%
TOTAL		63	111	1,76	71	169	2,38	-25,98%

Permanences juridiques gratuites

à Aix-en-Provence

Vous avez moins de 18 ans et souhaitez connaître vos droits ?

Consultez gratuitement un avocat près de chez vous :

Le repère jeunesse
37 bis bd Aristide Briand

Pour prendre rendez-vous, appelez le :

04 42 91 98 00

Pour plus d'informations :

Conseil Départemental de l'Accès au Droit

point-justice
Bouches-du-Rhône

AIX
EN PROVENCE

Les consultations spécialisées en droit administratif

Inauguré en 2022, le dispositif des **consultations spécialisées en droit administratif** confirme sa pertinence et sa solidité au sein de l'offre départementale.

Assurées par des avocats spécialistes de la matière, ces consultations bénéficient d'un **ancrage juridictionnel unique** : elles se tiennent au sein même du tribunal administratif de Marseille, seule juridiction compétente pour l'ensemble du département. Ce positionnement est d'autant plus stratégique que la cité phocéenne abrite également la Cour administrative d'appel, dont le ressort s'étend sur cinq départements du sud de la France, renforçant ainsi la visibilité du site comme pôle d'expertise administrative.

Sur le plan quantitatif, l'activité affiche une **stabilité ascendante**, le taux de fréquentation par permanence ayant augmenté de 4,81%. Si cette progression est constante, l'analyse thématique révèle une hiérarchie des besoins très marquée avec une importante demande concernant le droit de la fonction publique - qui représente 54,1% des demandes formulées par les justiciables.

Toutefois, le décalage observé entre le ressenti d'une **forte demande** de la part des justiciables et le plafonnement relatif des chiffres de fréquentation invite à une réflexion prospective. Bien que la permanence soit identifiée comme un recours essentiel, il apparaît nécessaire de réaliser une étude de besoins approfondie qui aura pour objectif d'identifier d'éventuels freins à l'accès (tels que les délais de prise de rendez-vous) ou des pistes d'optimisation organisationnelle afin de garantir que l'offre de conseil soit en parfaite adéquation avec l'intensité de la demande exprimée sur le territoire.

Chiffres clés 2025



1 lieu de consultation



20 permanences tenues



109 personnes reçues



5,45 consultants par permanence

Thèmes les plus abordés :

①

Fonction publique (54,1%)

②

Droit des étrangers (12,8%)

③

Contentieux sociaux (11%)

Données détaillées 2025

Commune	Point-justice	2025			2024			Evolution 2025-2024
		Permanences	Personnes	Taux de fréquentation	Permanences	Personnes	Taux de fréquentation	
Marseille	Tribunal administratif	20	109	5,45	20	104	5,20	4,81%

Les consultations spécialisées pour les femmes victimes de violences

Les **permanences spécialisées pour les femmes victimes de violences**, physiques ou morales, résultent d'un partenariat entre l'AP-HM, le Barreau de Marseille et le CDAD 13.

Le renforcement de l'accès au droit pour les publics vulnérables constitue une priorité de l'action du CDAD 13, illustrée par cette permanence spécialisée au sein de la Maison des Femmes de Marseille.

Cette structure unique propose un parcours de prise en charge globale — sociale, médicale et juridique — permettant une approche globale des besoins des victimes.

L'année 2025 témoigne d'une montée en puissance remarquable de ce dispositif, avec une **augmentation de 58,52 %** du nombre de bénéficiaires. Si le taux de fréquentation moyen s'établit à 3,52 personnes par permanence, ce chiffre doit être interprété au regard de la spécificité des entretiens : l'accueil et l'accompagnement de femmes souvent en situation de grande précarité nécessitent un temps d'écoute et une expertise juridique approfondie que ne reflète pas la seule statistique quantitative.

La visibilité de ce service a par ailleurs été au cœur de nos **actions de sensibilisation** cette année. À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le CDAD 13 a produit et diffusé une capsule vidéo dédiée. Le but est de valoriser le rôle de la Maison des Femmes et encourager le recours aux consultations juridiques comme levier d'émancipation et de sécurisation des parcours de sortie de violence.

Le maintien et le développement de ce partenariat sont essentiels pour garantir aux femmes victimes de violences un accès direct à un conseil spécialisé, au sein d'un environnement sécurisant et pluridisciplinaire.

Chiffres clés 2025



1 lieu de consultation



44 permanences tenues



155 personnes reçues



3,52 consultants par permanence

Thèmes les plus abordés :



Droit pénal (60%)



Droit de la famille (30,5%)



Droit du travail (1,7%)

Données détaillées 2025

Commune	Point-justice	2025			2024			Evolution 2025-2024
		Permanences	Personnes	Taux de fréquentation	Permanences	Personnes	Taux de fréquentation	
Marseille	Hôpital la Conception	44	155	3,52	36	80	2,22	58,52%

Les consultations spécialisées en droit immobilier public et privé

Initialement conçue comme une réponse innovante à des besoins identifiés sur le bassin d'Aubagne, la **permanence spécialisée en droit immobilier** achève son cycle d'expérimentation en 2025. Après une phase de lancement encourageante en 2024, l'exercice actuel enregistre une **baisse de fréquentation de 11,76 %**.

Cette évolution statistique résulte d'une conjonction de facteurs structurels :

- L'**évolution de l'offre territoriale** : l'ouverture d'une Maison Métropolitaine de l'Habitat sur le territoire aubagnais au cours de l'année 2025 a modifié le paysage de l'accès au droit local, offrant de nouveaux relais aux usagers.
- Le **cadre budgétaire et opérationnel** : l'insuffisance des dotations partenariales a entraîné une réduction forcée du nombre de permanences, allongeant les délais de prise de rendez-vous et impactant mécaniquement la dynamique de fréquentation.

Au regard de ces contraintes budgétaires, le CDAD 13 se voit dans l'obligation de clôturer ce dispositif spécialisé à compter de 2026. Cette décision de gestion, bien que regrettable au vu du besoin identifié, est devenue indispensable pour préserver l'équilibre financier du groupement.

Le CDAD 13 veillera à ce que les usagers d'Aubagne soient désormais orientés vers les permanences généralistes ou les structures métropolitaines dédiées, afin d'assurer la continuité de l'accès à l'information juridique.

Chiffres clés 2025



1 lieu de consultation



8 permanences tenues



45 personnes reçues



5,63 consultants par permanence

Thèmes les plus abordés :



Servitude de passage (25,81%)



Contestation de permis de construire (12,90%)



Syndics (12,90%)

Données détaillées 2025

Commune	Point-justice	2025			2024			Evolution 2025-2024
		Permanences	Personnes	Taux de fréquentation	Permanences	Personnes	Taux de fréquentation	
Aubagne	MJD	8	45	5,63	8	51	6,38	-11,76%

Les consultations au sein des antennes de prévention des expulsions locatives (A.P.E.L.)

Le dispositif des **Antennes de Prévention des Expulsions Locatives** (APEL), au sein des communes de Marseille, Salon-de-Provence, Aix-en-Provence et Arles, constitue une réponse structurante du CDAD 13, en partenariat étroit avec les barreaux du département et les acteurs associatifs spécialisés (AMPIL, ALPA, ADAMAL, AMA).

Ce dispositif repose sur une méthodologie d'intervention unique, garantissant un diagnostic global grâce à l'intervention conjointe d'un avocat, d'un travailleur social et d'un conseiller sociojuridique.

Sur le plan statistique, le dispositif affiche une **stabilité** au niveau départemental (-0,35 %). Cette donnée masque néanmoins des disparités locales significatives :

- L'antenne de Marseille connaît une **dynamique de croissance** avec une progression de 8,92 % qui peut s'expliquer avec une intensification des besoins.
- La fréquentation de la nouvelle **antenne arlésienne** reste à consolider. Des axes de dynamisation peuvent déjà être identifiés notamment le renforcement du maillage avec les acteurs de proximité (CCAS, centres sociaux).

Ce modèle d'intervention pluridisciplinaire demeure un levier stratégique pour prévenir les ruptures de parcours résidentiel et favoriser le maintien dans le logement.

Chiffres clés 2025



4 lieux de consultation



86 permanences tenues



417 personnes reçues



4,85 consultants par permanence

Données détaillées 2025

Commune	Point-justice	2025			2024			Evolution 2025-2024
		Permanences	Personnes	Taux de fréquentation	Permanences	Personnes	Taux de fréquentation	
Arles	MJD	10	8	0,80	3	3	1,00	-20,00%
Marseille	Tribunal judiciaire	43	310	7,21	42	278	6,62	8,92%
Aix-en-Provence	MJD	17	53	3,12	18	67	3,72	-16,24%
Salon-de-Provence	MJD	16	46	2,88	19	51	2,68	7,11%
TOTAL		86	417	4,85	82	399	4,87	-0,35%

L'activité 2025 par commune (permanences généralistes et spécialisées)

Commune	Point-justice	Professionnel	Thème	2025			2024			Evolution 2025-2024
				Permanences	Personnes	Taux de fréquentation	Permanences	Personnes	Taux de fréquentation	
Aix-en-Provence	Espace jeunesse	Avocat	Droit de l'enfant	34	60	1,76	30	54	1,80	-1,96%
Aix-en-Provence	CCAS Jas Nord	Avocat	Généraliste	14	78	5,57	9	38	4,22	31,95%
Aix-en-Provence	MJD	Avocat	APEL	17	53	3,12	18	67	3,72	-16,24%
Aix-en-Provence	MJD	Avocat	Droit du travail	20	115	5,75	21	108	5,14	11,81%
Aix-en-Provence	MJD	Avocat	Généraliste	103	663	6,44	98	582	5,94	8,39%
Aix-en-Provence	MJD	Notaires	Généraliste	9	57	6,33	10	48	4,80	31,94%
Allauch	France Services	Avocat	Généraliste	10	57	5,70	7	42	6,00	-5,00%
Arles	MJD	Avocat	APEL	10	8	0,80	3	3	1,00	-20,00%
Arles	MJD	Avocat	Droit de la famille	20	166	8,30	16	133	8,31	-0,15%
Arles	MJD	Avocat	Droit du travail	14	123	8,79	17	143	8,41	4,45%
Arles	MJD	Avocat	Généraliste	39	428	10,97	40	416	10,40	5,52%
Arles	MJD	Avocat	Pré-BAJ	9	19	2,11	16	35	2,19	-3,49%
Arles	MJD	Commissaire de justice	Généraliste	0	0	0	0	0	0	0,00%
Arles	MJD	Notaires	Généraliste	6	21	3,50	9	21	2,33	50,00%
Aubagne	MJD	Avocat	Droit de la famille	15	121	8,07	24	190	7,92	1,89%
Aubagne	MJD	Avocat	Droit de l'immobilier	8	45	5,63	8	51	6,38	-11,76%
Aubagne	MJD	Avocat	Droit du travail	15	124	8,27	18	142	7,89	4,79%
Aubagne	MJD	Avocat	Généraliste	16	155	9,69	22	190	8,64	12,17%
Aubagne	MJD	Commissaire de justice	Généraliste	4	28	7,00	2	4	2,00	250,00%
Aubagne	MJD	Notaires	Généraliste	8	80	10,00	9	75	8,33	20,00%
Auriol	Mairie	Avocat	Généraliste	8	32	4,00	10	57	5,70	-29,82%
Bouc-Bel-Air	Maison intercommunale	Avocat	Généraliste	7	50	7,14	9	58	6,44	10,84%
Bouc-Bel-Air	Maison intercommunale	Notaires	Généraliste	9	47	5,22	9	45	5,00	4,44%
Cary-le-Rouet	Mairie	Avocat	Généraliste	10	52	5,20	8	34	4,25	22,35%
Cassis	CCAS	Avocat	Généraliste	8	33	4,13	9	32	3,56	16,02%
Châteauneuf-les-Martigues	CCAS	Avocat	Généraliste	19	99	5,21	14	93	6,64	-21,56%
Châteaurenard	Espace municipal	Avocat	Généraliste	18	163	9,06	19	176	9,26	-2,24%
Châteaurenard	Espace municipal	Notaires	Généraliste	5	21	4,20	6	8	1,33	215,00%
Fos-sur-Mer	CCAS	Avocat	Généraliste	18	105	5,83	15	96	6,40	-8,85%
Fuveau	Maison de l'emploi	Avocat	Généraliste	4	15	3,75	4	16	4,00	-6,25%
Fuveau	Maison de l'emploi	Notaires	Généraliste	7	20	2,86	9	21	2,33	22,45%
Gardanne	Maison du droit	Avocat	Droit de la famille	10	79	7,90	10	99	9,90	-20,20%
Gardanne	Maison du droit	Avocat	Droit du travail	10	80	8,00	10	78	7,80	2,56%
Gardanne	Maison du droit	Avocat	Généraliste	9	91	10,11	11	96	8,73	15,86%
Gardanne	Maison du droit	Notaires	Généraliste	17	90	5,29	17	113	6,65	-20,35%
Istres	Centre éducatif	Avocat	Droit de la famille	20	186	9,30	21	199	9,48	-1,86%
Istres	Centre éducatif	Avocat	Droit du travail	10	72	7,20	11	84	7,64	-5,71%
Istres	Centre éducatif	Avocat	Généraliste	11	99	9,00	11	95	8,64	4,21%
Istres	France Services	Avocat	Généraliste	10	91	9,10	10	88	8,80	3,41%
La Ciotat	PAD	Avocat	Droit de la famille	10	64	6,40	9	60	6,67	-4,00%
La Ciotat	PAD	Avocat	Droit du travail	9	66	7,33	9	58	6,44	13,79%
La Ciotat	PAD	Avocat	Généraliste	20	126	6,30	20	133	6,65	-5,26%
La Ciotat	PAD	Notaires	Généraliste	10	33	3,30	8	35	4,38	-24,57%

La Fare-les-Oliviers	Mairie	Avocat	Généraliste	5	26	5,20	4	15	3,75	38,67%
La Penne-sur-Huveaune	Mairie	Avocat	Généraliste	10	60	6,00	10	61	6,10	-1,64%
Les Pennes-Mirabeau	France Services	Avocat	Généraliste	13	66	5,08	14	78	5,57	-8,88%
Les Saintes-Maries-de-la-Mer	France Services	Avocat	Généraliste	5	9	1,80	9	11	1,22	47,27%
Marignane	Guichet unique	Avocat	Généraliste	25	207	8,28	25	211	8,44	-1,90%
Marignane	Guichet unique	Notaires	Généraliste	5	29	5,80	5	18	3,60	61,11%
Marseille	BMDP la Canebière	Avocat	Droit du travail	19	92	4,84	20	112	5,60	-13,53%
Marseille	BMDP Désirée Clary	Avocat	Droit du travail	11	45	4,09	8	42	5,25	-22,08%
Marseille	BMDP Pont-de-Vivaux	Avocat	Droit du travail	8	33	4,13	9	45	5,00	-17,50%
Marseille	Hôpital la Conception	Avocat	Droit des femmes	44	155	3,52	36	80	2,22	58,52%
Marseille	MJD	Avocat	Droit de la famille	49	523	10,67	48	455	9,48	12,40%
Marseille	MJD	Avocat	Droit de l'enfant	29	51	1,76	41	115	2,80	-37,30%
Marseille	MJD	Avocat	Droit du travail	22	193	8,77	20	173	8,65	1,42%
Marseille	MJD	Avocat	Généraliste	91	920	10,11	90	803	8,92	13,31%
Marseille	MJD	Notaires	Généraliste	20	127	6,35	19	107	5,63	12,76%
Marseille	MJD (rdv avocat)	Avocat	Généraliste	131	941	7,18	129	981	7,60	-5,54%
Marseille	Tribunal administratif	Avocat	Droit administratif	20	109	5,45	20	104	5,20	4,81%
Marseille	Tribunal judiciaire	Avocat	APEL	43	310	7,21	42	278	6,62	8,92%
Marseille	Tribunal judiciaire	Juriste	Pré-BAJ	83	1 394	16,80	127	807	6,35	164,31%
Maritimes	CS Jonquières	Avocat	Généraliste	19	73	3,84	20	80	4,00	-3,95%
Maritimes	MJD	Avocat	Droit de la famille	18	137	7,61	16	116	7,25	4,98%
Maritimes	MJD	Avocat	Droit du travail	15	109	7,27	14	119	8,50	-14,51%
Maritimes	MJD	Avocat	Généraliste	43	309	7,19	40	299	7,48	-3,87%
Maritimes	MJD	Notaires	Généraliste	17	122	7,18	18	109	6,06	18,51%
Mauvassane-les-Alpilles	France Services	Avocat	Généraliste	3	11	3,67	5	11	2,20	66,67%
Miramas	Maison du droit	Avocat	Droit du travail	3	9	3,00	5	28	5,60	-46,43%
Miramas	Maison du droit	Avocat	Généraliste	19	131	6,89	16	87	5,44	26,80%
Miramas	Maison du droit	Notaires	Généraliste	9	24	2,67	8	15	1,88	42,22%
Orgon	Mairie	Avocat	Généraliste	4	22	5,50	4	21	5,25	4,76%
Peypin	Mairie	Avocat	Généraliste	10	25	2,50	9	38	4,22	-40,79%
Plan-de-Cuques	Mairie	Avocat	Généraliste	10	42	4,20	9	36	4,00	5,00%
Port-de-Bouc	France Services	Avocat	Généraliste	16	146	9,13	18	133	7,39	23,50%
Port-Saint-Louis-Du-Rhone	France Services	Avocat	Généraliste	19	131	6,89	21	152	7,24	-4,74%
Port-Saint-Louis-Du-Rhone	France Services	Notaires	Généraliste	9	31	3,44	8	17	2,13	62,09%
Rognac	Centre-social	Avocat	Généraliste	18	90	5,00	16	73	4,56	9,59%
Rognac	Centre-social	Notaires	Généraliste	5	21	4,20	4	8	2,00	110,00%
Roquefort-La-Bedoule	Mairie	Avocat	Généraliste	7	18	2,57	9	38	4,22	-39,10%
Saint-Martin-de-Crau	Maison du citoyen	Avocat	Généraliste	11	85	7,73	11	79	7,18	7,59%
Saint-Martin-de-Crau	Maison du citoyen	Notaires	Généraliste	8	42	5,25	9	57	6,33	-17,11%
Salon-de-Provence	MJD	Avocat	APEL	16	46	2,88	19	51	2,68	7,11%
Salon-de-Provence	MJD	Avocat	Droit de la famille	10	68	6,80	9	52	5,78	17,69%
Salon-de-Provence	MJD	Avocat	Droit du travail	9	59	6,56	10	63	6,30	4,06%
Salon-de-Provence	MJD	Avocat	Généraliste	28	200	7,14	28	189	6,75	5,82%
Salon-de-Provence	MJD	Commissaire de justice	Généraliste	3	2	0,67	1	2	2,00	-66,67%
Salon-de-Provence	MJD	Notaires	Généraliste	20	110	5,50	17	116	6,82	-19,40%
Septemes-Les-Vallons	Mairie	Avocat	Généraliste	10	45	4,50	9	41	4,56	-1,22%
Velaux	CCAS	Avocat	Généraliste	5	20	4,00	4	16	4,00	0,00%
Vitrolles	Maison du droit	Avocat	Droit de la famille	10	81	8,10	11	96	8,73	-7,19%
Vitrolles	Maison du droit	Avocat	Droit du travail	20	158	7,90	20	164	8,20	-3,66%
Vitrolles	Maison du droit	Avocat	Généraliste	44	384	8,73	44	371	8,43	3,50%
Vitrolles	Maison du droit	Commissaire de justice	Généraliste	7	32	4,57	6	37	6,17	-25,87%
Vitrolles	Maison du droit	Notaires	Généraliste	10	98	9,80	10	92	9,20	6,52%

Les dispositifs du CDAD 13

A côté des consultations juridiques gratuites, le CDAD 13 a mis en place des dispositifs ciblés pour des publics précis :

1. L'accès au droit des jeunes. Porté par une équipe de jeunes engagés (stagiaires, volontaires en service civique), ce dispositif favorise l'appropriation des valeurs citoyennes. Les interventions couvrent des thématiques sociétales majeures : organisation de la justice, égalité femmes-hommes, laïcité, lutte contre le cyberharcèlement et les discriminations.

2. L'accès au droit pour les personnes âgées et vulnérables. Afin de lever les freins à la mobilité et à l'isolement, le CDAD 13 garantit aux personnes âgées ou vulnérables un accès privilégié au conseil juridique. Ce dispositif se décline en trois niveaux : orientation ciblée, prise de rendez-vous prioritaire ou, si nécessaire, intervention conjointe d'un avocat et d'un travailleur social directement au domicile de l'utilisateur.

3. L'accès au droit en milieu pénitentiaire. Le CDAD 13 réaffirme le principe d'accès au droit pour tous en assurant des permanences au sein des établissements pénitentiaires. En partenariat avec l'APERS, ce dispositif offre aux personnes détenues une information juridique rigoureuse et une orientation adaptée, par le biais d'entretiens individuels pouvant renvoyer vers des permanences assurées par des avocats en détention.

Chiffres clés 2025 **Accès au droit des jeunes**



177 interventions collectives



201 visites du tribunal judiciaire de Marseille



8 580 jeunes touchés par les différentes actions du CDAD 13 envers les jeunes

Accès au droit des personnes détenues



5 établissements pénitentiaires



210 consultations juridiques réalisées par un juriste ou un avocat



820 détenus renseignés par un juriste ou un avocat

Accès au droit des personnes âgées et vulnérables



3 ressorts judiciaires



40 appels téléphoniques concernant le dispositif



9 consultations à domicile réalisées

L'accès au droit des jeunes par les jeunes



La sensibilisation des jeunes publics constitue un axe fondamental de la politique d'accès au droit portée par le CDAD 13. Afin de garantir que chaque citoyen en devenir connaisse l'étendue de ses droits et de ses devoirs, le CDAD 13 a structuré une offre globale et pédagogique allant directement à la rencontre de ce public.

Les **interventions collectives** constituent le cœur du dispositif. Le pilier de cette démarche repose sur des modules d'échanges d'environ deux heures conçus pour désacraliser l'institution judiciaire et **sensibiliser les jeunes sur leurs droits et devoirs**. Ces interventions sont animées par une « équipe jeunes » rattachée au CDAD 13, composée de stagiaires de Master, d'élèves-avocats, de volontaires en service civique et d'auditeurs de justice. Cette **transmission par les pairs** favorise une écoute active et libère la parole.

Réalisées au sein de toute structure recevant des jeunes (établissements scolaires, missions locales mais également établissement pour mineurs), ces interventions couvrent une vingtaine de thématiques essentielles parmi lesquelles :

- Le fonctionnement de la justice en France et les institutions de la Ve République ;
- La découverte des métiers du droit ;
- Les enjeux sociétaux : droit de la famille, lutte contre le harcèlement et les discriminations, ou encore égalité filles-garçons.

Pour compléter ces actions de terrain et rendre le droit toujours plus vivant, le CDAD 13 a considérablement enrichi son catalogue d'actions à destination de la jeunesse au travers d'**événements juridiques** :

- Participation aux deux **festivals du film judiciaire** (Aix-en-Provence et Marseille) ;
- Participation aux « **concours Justice** » (Aubagne et Martigues) et réalisation d'un **procès fictif** avec une classe de 4^{ème} permettant une appropriation concrète de la procédure ;
- Organisation des **visites scolaires** du tribunal judiciaire de Marseille (depuis 2024) et de **stages collectifs pour les 3^{ème} et 2^{nde}** (depuis 2025) avec des sensibilisations sur des modules comme les modes amiables ;
- Participation active aux **forums des métiers** et mobilisation spécifique lors de la **journée internationale des droits de l'enfant** à Aix-en-Provence.

Cette pluralité de formats confirme l'engagement du CDAD 13 à faire de la pédagogie juridique un véritable levier d'émancipation et d'intégration citoyenne.



Chiffres clés 2025



409 séances réalisées



8 580 jeunes sensibilisés



+11,47% de jeunes sensibilisés

Thèmes les plus abordés
en interventions collectives :

- ① L'organisation de la justice en France (25%)
- ② Mon employeur et moi : l'essentiel en droit du travail (21,74%)
- ③ Les médias : droit et bonnes pratiques (7,61%)

Données détaillées 2025

	2025		2024		Variation en %	
	Nombre de jeunes touchés	Nombre de séances	Nombre de jeunes touchés	Nombre de séances		
Total accès au droit des jeunes	8 580	409	7 697	322	11,47%	27,02%
dont interventions collectives	1 631	115	2 818	174	-42,12%	-33,91%
dont concours	427	6	289	1	47,75%	500,00%
dont diffusions Festivals du film judiciaire	2 688	24	2 454	25	9,54%	-4,00%
dont interventions Festivals du film judiciaire	926	28	58	2	1496,55%	1300,00%
dont stages collectifs	298	16				
dont procès fictif	224	19	563	19	-60,21%	0,00%
dont visites du tribunal	2 386	201	1 515	101	57,49%	99,01%

Les dispositifs du CDAD 13

L'accès au droit des personnes âgées et vulnérables

Fruit d'un partenariat historique entre le CDAD 13, les barreaux et la Chambre départementale des notaires, le **dispositif dédié aux personnes âgées et vulnérables** a franchi une étape majeure en 2025. Après une phase expérimentale initiée en 2012 sur les secteurs d'Aubagne et de Châteaurenard, le service est désormais étendu à **l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône**.

Ce dispositif repose sur une évaluation personnalisée de l'autonomie du justiciable :

- En cas de **déplacement possible** : le CDAD 13 assure une orientation vers le Point-justice le plus proche, assortie d'une prise de rendez-vous prioritaire.
- En cas d'**incapacité totale de déplacement** : une consultation juridique est organisée directement au domicile du justiciable.

L'année 2025 est marquée par une **baisse notable des interventions à domicile**. Ce recul, paradoxal en phase de déploiement départemental, s'explique par un processus de sélection rigoureux lors des entretiens de premier contact.

Afin de garantir la pertinence et l'efficacité du conseil juridique, le CDAD 13 opère une vigilance particulière sur deux points :

- Le **cadre d'intervention** : les situations relevant de fragilités psychologiques ou psychiatriques manifestes, nécessitant un accompagnement médico-social spécifique, ne sont pas prises en charge au titre de ce dispositif pour garantir la sécurité des intervenants.
- Le **cadre juridique** : les personnes faisant l'objet d'une mesure de protection juridique (tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice) sont systématiquement orientées vers leurs mandataires ou représentants légaux, seuls habilités à agir dans le cadre du mandat judiciaire.

Loin d'être un signe de désengagement, ce constat invite à une dynamique de relance. Le CDAD 13 a ainsi initié un **travail de communication et de formation** à destination des personnels en contact avec le public senior. Prévues pour 2026, ces sessions permettront de mieux faire connaître les spécificités du dispositif et d'affiner les circuits de signalement, afin de garantir une couverture optimale des besoins sur l'ensemble du territoire.

Données détaillées 2025

	2025	2024	Variation en %
Accès au droit des personnes âgées et vulnérables	9 consultations à domicile	17 consultations à domicile	-47,06%

Les dispositifs du CDAD 13

L'accès au droit des personnes détenues

L'accès au droit des personnes détenues constitue une obligation légale pour le CDAD 13, conformément aux dispositions du code pénitentiaire (notamment les articles L.312-1 et suivants) et de la loi n°91-647 du 10 juillet 1991.

L'année 2025 a été celle d'une **profonde refonte du dispositif**. Sous l'impulsion du CDAD 13 et avec le concours de l'association APERS, l'activité a été recentrée sur le conseil juridique au sens strict. Cette nouvelle articulation a permis de davantage **systematiser le recours aux avocats**, dont le volume de consultations a été multiplié par cinq au cours de l'exercice. Cette progression notable témoigne de la pertinence d'un dispositif axé sur l'expertise spécialisée.

Malgré ces résultats encourageants, la pérennité de ce modèle d'intervention physique est remise en cause puisque le partenaire du CDAD 13 sur cette action a indiqué être dans **l'impossibilité de poursuivre cette action** dans les termes initiaux, conduisant à une fin de collaboration au terme de l'année 2025.

Ces difficultés sont également à mettre en perspective quant au financement de cette mission légale. En effet, trouver des sources de financement pour cette action devient de plus en plus complexe, notamment avec le **désengagement de partenaires historiques**.

Fort de ce constat, le CDAD 13 a su faire preuve de **réactivité** pour garantir la continuité du service public. À compter de 2026, le CDAD 13 s'orientera ainsi vers un dispositif de consultations téléphoniques gratuites.

Ce nouveau format permettra de :

- Maintenir un accès au droit inconditionnel pour les détenus sur l'ensemble du territoire départemental ;
- Optimiser les délais de réponse en s'affranchissant des contraintes logistiques de déplacement ;
- Pérenniser l'action du CDAD 13 dans un cadre budgétaire maîtrisé, tout en conservant la haute qualité du conseil juridique.

Données détaillées 2025

	2025			2024			Variation en %	
	Nombre de personnes	Nombre de séances	Taux de fréquentation	Nombre de personnes	Nombre de séances	Taux de fréquentation	Nombre de personnes	Nombre de séances
Accès au droit des personnes détenues	820	210	3,90	630	357	1,76	30,16%	-41,18%
dont juriste	745	191	3,90	498	352	1,41	49,60%	-45,74%
dont avocat	75	19	3,95	11	3	3,67	581,82%	533,33%
dont informations collectives				121	2	60,50	-100,00%	-100,00%

Les Maisons de la Justice et du Droit

Établissements judiciaires de proximité nés d'un partenariat entre le Ministère de la Justice et les collectivités locales, les **Maisons de la Justice et du Droit** (MJD) sont placées sous l'autorité des chefs de juridiction de leur tribunal de ressort.

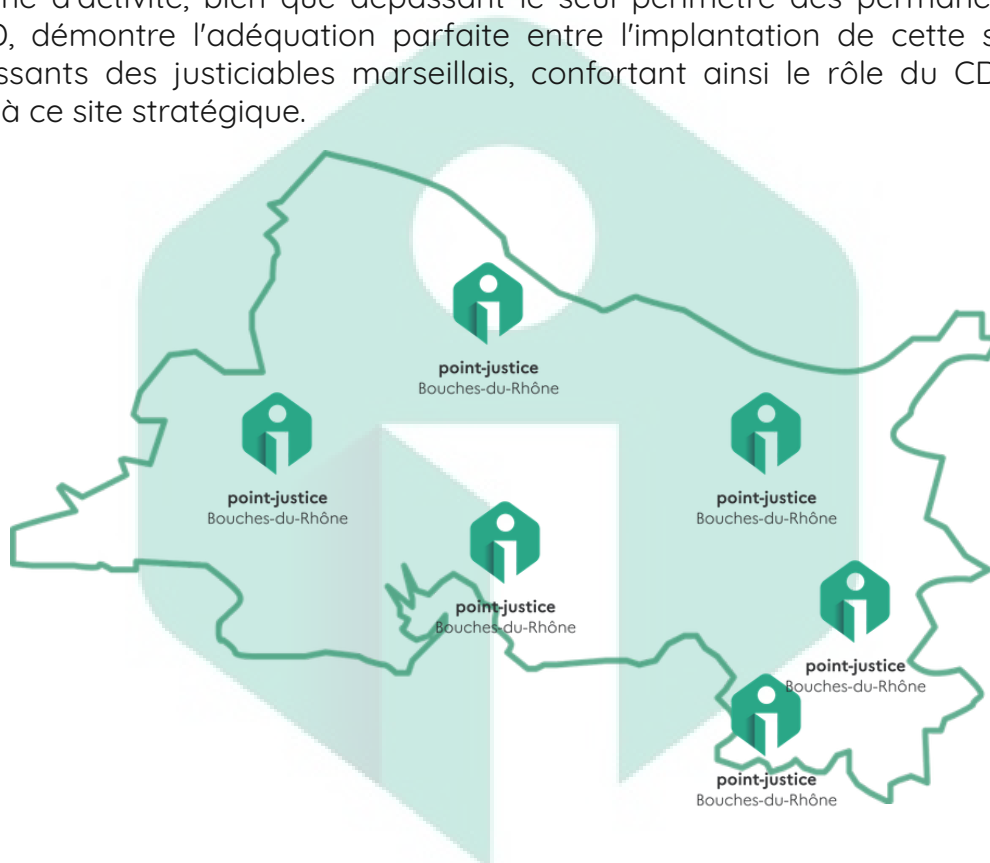
Véritables piliers de la politique de proximité, les Maisons de la Justice et du Droit (MJD) se sont affirmées comme des institutions de référence, parfaitement identifiées par les citoyens des Bouches-du-Rhône. Si le CDAD 13 y assure le pilotage et le financement de l'essentiel des consultations délivrées par les professionnels du droit (avocats, notaires, commissaires de justice), la vitalité de ces structures repose sur une étroite articulation de compétences.

L'activité statistique témoigne d'une action collective : elle conjugue l'engagement des collectivités territoriales, l'autorité de la juridiction de rattachement (pilotage judiciaire et pénal) et l'ingénierie du CDAD 13 et des autres partenaires. Cette approche globale, incluant des missions sortant du champ de compétence du CDAD telles que la médiation, la conciliation ou encore les permanences du délégué du Défenseur des Droits, reflète la réalité du service rendu au justiciable sans pour autant occulter la spécificité des champs d'intervention de chaque partenaire.

Alors que le maillage départemental des MJD s'est historiquement consolidé entre 1999 (Martigues) et 2007 (Arles), la création de la MJD de Marseille en 2020 fait figure d'exception par sa jeunesse et l'intensité fulgurante de son activité. En seulement cinq ans, cette structure est devenue un carrefour majeur de l'accès au droit sur le territoire phocéen.

Les indicateurs de fréquentation soulignent cette montée en puissance inédite : alors que les autres structures du département enregistrent une activité moyenne de 2 731 usagers au titre des permanences d'accès au droit tous partenaires confondus, la MJD de Marseille a accueilli en 2025 plus de 6 709 personnes.

Ce volume d'activité, bien que dépassant le seul périmètre des permanences financées par le CDAD, démontre l'adéquation parfaite entre l'implantation de cette structure et les besoins croissants des justiciables marseillais, confortant ainsi le rôle du CDAD 13 dans le soutien actif à ce site stratégique.



Activité/ nombre de personnes reçues	MJD Aix-en-Provence		MJD Arles		MJD Aubagne		MJD Marseille		MJD Mortigues		MJD Salon de		TOTAL 2025
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	
Accueil Physique	7 115	1 254	7 209	6 686	8 149	8 512	16 121	9 091	5 532	5 269	6 135	5 511	50 261
dont info 1er niveau	1 241	NP	2 720	2 256	2 602	2 532	9 200	NP	962	159	1 792	1 748	18 517
dont RVD intervenants	5 874	NP	4 489	4 430	5 547	5 980	6 921	NP	4 570	5 110	4 343	3 773	31 744
Accueil Téléphoniques (nombre d'appels)	8 102	5 164	3 129	3 201	8 554	7 445	15 387	21 764	6 281	6 245	4 187	3 230	45 640
TOTAL ACCUEIL	15 217	6 418	10 338	9 887	16 703	15 957	31 508	30 855	11 813	11 514	10 322	8 741	95 901
Information et consultation juridique	1 283	806	1 841	1 509	1 008	1 236	4 236	3 793	771	1 052	2 152	1 706	11 291
Aide aux victimes	387	68	321	316	467	623	303	470	300	408	333	333	2 111
Conciliation	708	202	405	385	375	380	1 174	950	549	110	698	366	3 909
Information sur la médiation	161	202	38	44	105	107	214	64	125	222	223	183	866
Délégué du défenseur des droits	110	123	370	352	119	139	375	480	195	191	105	47	1 274
Autres	129	0	60	115	97	294	407	477	215	199	7	216	915
TOTAL ACCES AU DROIT	2 778	1 401	3 035	2 721	2 171	2 779	6 709	6 234	2 155	2 182	3 518	2 851	20 366
Alternatives aux poursuites	2 012	306	928	523	640	684	619	213	1 344	849	457	490	6 000
Autres activités pénales institutionnelles (SPIP, PJJ, Contrôles judiciaires...)	96	0	631	1 236	2 633	2 540	734	688	1 100	1 246	756	706	5 950
Autres activités pénales	0	392	810	774	318	422	4	5	0	741	341	249	1 473
TOTAL ACTIVITE PENALE	2 108	698	2 369	2 533	3 591	3 646	1 357	906	2 444	2 836	1 554	1 445	13 255
TOTAL ACTIVITE MJD (accès au droit et activité pénale)	4 886	2 099	5 404	5 254	5 762	6 425	8 066	7 140	4 599	5 018	5 072	4 296	33 621

Les temps forts 2025

L'exercice 2025 s'est imposé, pour le CDAD 13, comme une période de mutation stratégique majeure. Au-delà de la gestion courante de l'accès au droit, le groupement a mobilisé ses ressources pour répondre à des enjeux de société de plus en plus complexes, marqués par des besoins croissants de protection des publics vulnérables et une nécessaire modernisation des modes d'intervention.

À travers cinq "temps forts", le CDAD 13 a su démontrer sa capacité à s'adapter aux contraintes budgétaires et partenariales extérieures pour transformer chaque défi en un levier d'innovation :

- La **consolidation de la politique d'aide aux victimes** généraliste et spécialisée du CDAD 13, illustrée par une hausse de 58,52 % des bénéficiaires à la Maison des Femmes et le déploiement de nouveaux supports de sensibilisation
- En **milieu pénitentiaire**, le dispositif a été profondément restructuré, permettant de quintupler le volume des consultations assurées par des avocats.
- La politique en faveur de la **jeunesse** a été parallèlement renforcée par une offre pédagogique globale allant des interventions thématiques en milieu scolaire aux festivals du film judiciaire.
- Le dispositif des **antennes de prévention des expulsions locatives** a confirmé son rôle de rempart social contre les expulsions locatives en enregistrant une progression d'activité de 8,92 % sur le bassin marseillais.
- Enfin, le CDAD 13 a amorcé une transition numérique audacieuse en développant un partenariat précurseur avec le réseau France Services pour proposer des **consultations en visioconférence**.

Les temps forts 2025

L'accompagnement des victimes au cœur du CDAD 13 : entre proximité et structures spécialisées

Les Conseils Départementaux de l'Accès au Droit (CDAD) occupent une place **stratégique** dans la chaîne de prise en charge des victimes.

Le CDAD 13 assure une mission d'**orientation** des personnes vers les dispositifs d'indemnisation et d'accompagnement spécialisés mais aussi de **premier conseil juridique** par le biais de ses consultations juridiques gratuites généralistes comme spécialisées, qui accueillent chaque année un certain nombre de victimes.

En 2025, l'engagement du CDAD 13 s'est ainsi traduit par :

- L'accueil de **8,36%** de victimes (dont 1,60% de victimes de violences conjugales) au sein des consultations généralistes comme spécialisées amenées à traiter des problématiques de droit pénal,
- La réalisation d'une capsule vidéo pédagogique et promotionnelle sur la **Maison des Femmes de Marseille** et plus particulièrement sur les consultations juridiques gratuites et spécialisées qui ont lieu en son sein. Ces consultations spécialisées pour les femmes victimes de violences ont vu leur fréquentation **augmenter de 58,52%** en 2025.



Réinventer l'accès au droit en milieu pénitentiaire

Conformément aux exigences du code pénitentiaire (articles L. 213-1 et suivants), le CDAD 13 garantit un **accès au droit effectif** au sein des cinq établissements du département.

L'année 2025 a marqué un tournant avec un travail sur une restructuration profonde du service avec la **multiplication par cinq du nombre des consultations assurées par des avocats**.

Ce résultat est le fruit d'une volonté de **recentrer l'activité** des consultations juridiques individuelles assurées par le juriste sur de l'information juridique généraliste et de renvoyer toute problématique complexe vers la permanence avocat mais aussi de la volonté des Barreaux du département de participer de manière plus soutenue à ce dispositif.

Malgré la fin annoncée du partenariat associatif en cours d'année, le CDAD 13 a su rebondir. En effet, pour pallier les contraintes géographiques et les difficultés de financement liées à l'éloignement des sites, le CDAD 13 a conçu un modèle de **permanence téléphonique gratuite** qui débutera à partir de 2026. Ces permanences seront toujours **complétées par des consultations juridiques assurées par les avocats en détention**.

Cette innovation permettra de maintenir un haut niveau d'exigence juridique tout en optimisant les ressources de la structure.

Transmettre les valeurs du droit aux citoyens de demain

La sensibilisation de la jeunesse est au cœur des missions du CDAD 13, qui a de nouveau proposé en 2025 une offre pédagogique globale et diversifiée.

Cette action repose sur une "équipe jeunes" (étudiants en Master, élèves-avocats, services civiques) qui intervient directement dans les établissements scolaires et les structures recevant du jeune public (missions locales, établissements pénitentiaires, etc.).

Ces modules d'échanges, traitant de thématiques cruciales comme la lutte contre le harcèlement, l'égalité filles-garçons ou les institutions de la République visent à **faire du droit un outil de citoyenneté active**.

Parallèlement, le dynamisme du CDAD 13 s'est illustré par des **événements à fort impact** : les **Festivals du film judiciaire** à Aix et Marseille, les **concours justice** à Aubagne et Martigues ou encore la réalisation d'un **procès fictif** avec une classe de 4^{ème} ou encore l'aide à la réalisation d'un procès fictif par des lycéens martégaux.

Ces formats immersifs permettent de démystifier l'institution judiciaire, d'ancrer durablement les principes du droit chez les jeunes du département mais aussi de faire la promotion des consultations juridiques gratuites spécialisées pour les jeunes d'Aix-en-Provence et Marseille.

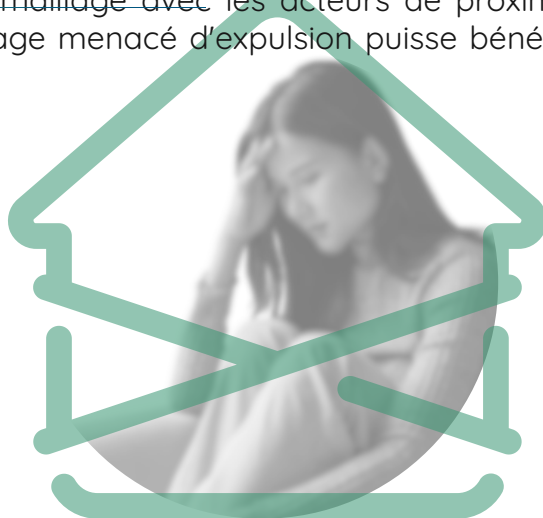
L'APEL, un collège d'experts contre les exclusions locatives

Le dispositif des Antennes de Prévention des Expulsions Locatives (APEL) représente une des actions structurantes du CDAD 13 en matière de protection sociale.

Présente à Marseille, Aix, Salon et Arles, cette permanence réunit simultanément un avocat, un travailleur social et un conseiller sociojuridique pour un **diagnostic global immédiat**.

En 2025, si l'activité est restée stable à l'échelle départementale, l'**antenne de Marseille** a enregistré une **croissance de 8,92 %**, révélant l'acuité des besoins en zone urbaine dense.

Pour l'antenne d'Arles, nouvellement créée, un plan de dynamisation doit être amorcé en 2026 afin de renforcer le maillage avec les acteurs de proximité (CCAS, centres sociaux) et garantir que chaque ménage menacé d'expulsion puisse bénéficier de cet accompagnement pluridisciplinaire.



Vers l'accès au droit numérique avec le réseau France Services

L'année 2025 a été l'amorce d'une transformation numérique ambitieuse visant à résoudre les difficultés d'accès au droit sur certains bassins de vie.

Constatant les difficultés liées au modèle traditionnel des consultations juridiques préalables à la saisine du bureau d'aide juridictionnelle à Aix-en-Provence, le CDAD 13 a pris l'initiative de repenser ces consultations.

En nouant un **partenariat stratégique avec le réseau France Services**, l'institution a jeté les bases d'un dispositif de **visioconférence sécurisé**. Ce projet, dont la concrétisation est fixée à 2026, permettra aux usagers de rencontrer le juriste du CDAD 13 à distance tout en bénéficiant de l'appui physique des conseillers France Services pour la manipulation des pièces et le scan des dossiers.

Cette approche témoigne de la volonté du CDAD 13 de maintenir un nouveau égal d'information des justiciables sur le territoire en alliant la haute technicité juridique à une logistique de proximité simplifiée.



Perspectives 2026

L'horizon 2026 s'inscrit dans un paysage budgétaire incertain, où l'incertitude des soutiens extérieurs impose désormais une vigilance accrue.

Le CDAD 13 doit en effet composer avec le tarissement de certaines sources de financement historiques et une réduction sensible de l'accompagnement de la part de ses partenaires institutionnels majeurs. Pour autant, ce contexte de contrainte ne saurait entamer la détermination de l'institution ; il agit plutôt comme un aiguillon pour rationaliser les modes d'intervention sans rien sacrifier à la qualité du service rendu.

Cette ambition de performance se cristallisera notamment à travers la refonte de l'accès au droit en milieu pénitentiaire. En substituant aux anciennes permanences physiques de juristes un dispositif d'écoute téléphonique géré directement par le CDAD 13, tout en maintenant l'expertise indispensable des avocats, l'institution va diviser par plus de quatre le coût de cette mission par rapport à l'exercice 2023.

Cette optimisation structurelle illustre la capacité de l'organisme à s'adapter pour pérenniser ses actions fondamentales, tout en continuant d'assurer ses missions habituelles de consultations juridiques.

Au-delà des lignes comptables, la véritable force du CDAD 13 réside dans son capital humain. C'est sur l'implication sans faille, le dynamisme et la motivation de ses équipes que l'institution continuera de s'appuyer pour transformer chaque défi financier en une opportunité de progrès. En 2026, l'humain restera le moteur de la structure, garantissant que le CDAD 13 demeure, malgré les vents contraires, un **repère solide et innovant pour tous les citoyens des Bouches-du-Rhône** notamment avec des actions de communication à destination des justiciables par le biais des réseaux sociaux du CDAD 13 mais aussi du réseau de point-justice.

CDAD 13

Conseil départemental de l'accès au droit des Bouches-du-Rhône



Tribunal judiciaire de Marseille
6 rue Joseph Autran • 13006 Marseille



04 91 15 53 92



cdad-bouches-du-rhone@justice.fr



www.cdad13.fr



ET TOUTES LES COMMUNES PARTENAIRES